

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71

mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 26 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt six du mois de janvier, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation du 20 janvier 2016, et sous la présidence de Monsieur ROY Louis, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BERNARD Jean-Michel, BLANC Gaëlle, BRISON Sophie, DURAND Brice, DURANTON Patrice, GAGET Stéphanie, GONNET Martial, LALO Ludovic, MASSAT Véronique, PERRIN Alain.

EXCUSES : CHAPELIER Gilles,. MOIROUD Sandrine, PLAETEVOET Patrick.

POUVOIR :

MOIROUD Sandrine donne pouvoir à ROY Louis,

Secrétaire de séance : BRISON Sophie.

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

(délibération n°2016-06)

Suite à la fusion des Communautés de communes Bièvre Isère et du Pays de la région Saint Jeannaise, le conseil communautaire du 11 janvier 2016 a proposé de constituer 8 commissions thématiques. Ces commissions sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux pour une plus grande participation de tous aux travaux de l'intercommunalité.

Il convient de désigner les représentants de la commune aux différentes commissions communautaires de Bièvre Isère Communauté.

Le conseil municipal, après ces explications et ayant délibéré à l'unanimité des membres présents, désigne :

ECONOMIE, AGRICULTURE, COMMERCE, ARTISANAT, TOURISME, AMENAGEMENT NUMERIQUE

Monsieur PERRIN Alain,

Madame MASSAT Véronique.

ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES

(RH, commande publique, finances et perspectives financière, mutualisation)

Monsieur ROY Louis,

Madame BRISON Sophie.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, PLU, HABITAT ET LOGEMENT

Monsieur ROY Louis,

Monsieur PERRIN Alain.

DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITES, CHARTRES FORESTIERES, ETANGS

Monsieur LALO Ludovic,

Monsieur ARMANET Pascal.

FAMILLE, PETITE ENFANCE, SOLIDARITES, PROXIMITE, COHESION SOCIALE ET SERVICES AU PUBLIC

Madame BRISON Sophie,
Madame GAGET Stéphanie.

CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, PATRIMOINE, ACTIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur ARMANET Pascal,
Monsieur DURANTON Patrice.

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Monsieur ROY Louis,
Madame BLANC Gaëlle.

TRAVAUX, MAINTENANCE ET SECURITE, VOIRIE

Monsieur GONNET Martial,
Monsieur BERNARD Jean-Michel.

SYNDICAT ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC. RENOVATION ARMOIRES DE COMMANDES

(délibération n°2016-07)

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés :

Collectivité : Commune de Saint-Agnin Sur Bion,

Affaire n° 15-604-351

EP – Rénovation armoires de commandes.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 13.200 euros,
- le montant total des financements externes s'élèvent à 10.867 euros,
- la participation aux frais du SEDI s'élève à 114 euros,
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 2.219 euros.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé :

PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, a savoir :

Prix de revient prévisionnel : 13.200 euros,

Financements externes : 10.867 euros,

Participation prévisionnelle : 2.333 euros,

(frais SEDI + contribution aux investissements).

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 2.219 euros payable en 3 versements (acompte 30 % , acompte de 50 %, puis solde).

DEMANDE DE CERTIFICATS D'URBANISME

Maîtres COSTES Jean-Louis /LAYERDNIER Marie-Christine : CU 038351 16 20001 (a)

Le Mas des Mas – parcelle B n° 1277

Pour information. Propriété Heilliette.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

JOSSERAND Frédéric/BELIN Marion : PC 038351 16 10001

Lotissement Les Côteaux du Chatenay I – lot n°1 – lieudit Le Chatenay - parcelle B n° 496
Construction d'une maison individuelle.

REZIG Ali : PC 038351 16 10002

Lotissement Les Demeures du Châtaignier – lot n°2 – lieudit Champion - parcelle B n° 1525
Construction d'une maison individuelle.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

TOUATI Julien et Anaëlle : PC 038351 15 20015 M01

Lotissement Les Côteaux du Chatenay II - lot n° 6 – lieudit Le Chatenay
parcelles B n° 1512p et 1514p et 1540p et 1541p et 1544p
Modification de la couleur des façades et des modénatures.

QUESTIONS DIVERSES

Problème d'éclairage à l'abribus du Moule :

Etant en période hivernale et s'agissant d'une question de sécurité, il n'est pas envisageable d'attendre le transfert de compétence au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), le Maire se charge de faire intervenir le prestataire habituel pour le réglage de ces éclairages.

Lotissement Les Demeures du Châtaignier :

L'aménagement des voiries est en cours de réalisation par le lotisseur. Il reste à la charge de la commune la réalisation d'une partie de trottoir le long de la voie communale « Rue du Chatenay » soit 13 mètres de bordures, remblaiement. Un devis a été établi pour un montant de 1 147.80 euros HT. L'ensemble des conseillers présents donne son accord pour la réalisation dans la foulée des travaux du trottoir.

Extension de l'école :

Le dossier de demande de subvention a été déposé en sous-préfecture de Vienne le 14 Janvier 2016 pour un projet en deux phases d'un montant total de 1.018.056 euros TTC. Ce projet comprend des plans de l'extension qui méritent encore d'être travaillés en incluant l'aspect sécurité aux abords de l'école lors des entrées et sorties de classe.

Il est indispensable aussi de réaliser une phase d'assainissement pour desservir l'extension prévue.

Fin du conseil municipal à 23 heures 15.